**6356 : résumé**

Le projet sous rubrique fait partie du programme de réalisation de la Cité des Sciences que le Gouvernement est en train de réaliser sur le site de la friche industrielle reconvertie de Belval pour les besoins de l’Université du Luxembourg. Il autorise le Gouvernement à procéder à la construction du Bâtiment Laboratoires, de la Halle d’essais Ingénieurs et de l’équipement de la deuxième Centrale de production de froid.

Le Bâtiment Laboratoires accueillera les activités des unités de recherche en ingénierie, en géophysique, en sciences de matériaux et en biologie ainsi que les travaux pratiques des enseignements universitaires afférents au niveau de formation „bachelor“ et des enseignements spécialisés en niveau de formation „master“.

La deuxième centrale de production de froid sera installée en sous-sol de ce bâtiment au niveau -2.

La Halle d’essais Ingénieurs sera implantée en proximité immédiate des Laboratoires, du côté sud du Bâtiment Laboratoires. La parcelle qui accueillera cette halle est par ailleurs réservée à la construction, dans une étape ultérieure, de deux bâtiments de laboratoires complétant l’infrastructure en laboratoires universitaires, fournie par le Bâtiment Laboratoires projeté.

Les dépenses engagées au titre de ce projet de loi ne peuvent pas dépasser le montant de 136.250.000 d’euros. Ce montant correspond à la valeur 685.44 de l’indice semestriel des prix de la construction au 1er octobre 2010.